



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QUE le règlement **858-2025**, autorisant la conclusion d'une nouvelle entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette et remplaçant l'Entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette, adopté lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le lundi 7 avril 2025, entre en vigueur le 8 avril 2025, date du jour de sa publication (*L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450*).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 08^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 08^e jour du mois d'avril 2025, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 08^e jour du mois d'avril 2025.

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier